ANNEXE « CRITERES D'ELIGIBILITE ET JUSTIFICATIFS GRL » n°1

Les justificatifs des ressources à produire pour le locataire entrant

En règle générale : bulletins de salaires des 3 mois précédents la signature du bail, ou bordereau de versement pôle emploi, ou revenus de substitution (Indemnités journalières de sécurité sociale) ; dernière attestation CAF/MSA ; attestation de versement de bourse. Les ressources ne peuvent être prises en compte que si elles résultent de revenus imposés en France et sont justifiées par les pièces listées ci-dessous.

Ressources et critères	**Justificatifs**
Revenus d'activité, traitements et salaires y compris :	3 derniers bulletins de salaires ou copie du contrat de travail ou promesse d'embauche pour les entrants sur le marché du travail.
Indemnités journalières (IJ) de sécurité sociale (maladie, accident du travail, maternité, paternité)	Bordereau de versement des IJ
Heures supplémentaires défiscalisées ou non régulières	3 derniers bulletins de salaire ou copie du contrat de travail pour les nouveaux embauchés.
Revenus déclarés défiscalisés des étudiants Revenus salariés déclarés des étudiants	Carte d'étudiant ou certificat de scolarité en cours de validité Bulletins de salaires des 3 mois précédents la demande de logement. Attestation sur l'honneur de versement d'une pension alimentaire mentionnant l'état civil des personnes concernées, le montant et la durée de la pension ainsi que l'engagement de déclarer fiscalement cette dernière
Revenus d'apprentissage	Bulletins de salaires des 3 mois précédents la signature du bail ou copie du contrat d'apprentissage ou promesse d'embauche
Indemnités de stage	Justificatifs des versements des 3 dernières indemnités de stage. Ou copie d'un contrat de stage ou copie du contrat de formation
Indemnités chômage	Bordereaux pôle emploi des 3derniers mois précédents la signature du bail Ou en cas d'ouverture de droits, notification de l'ouverture des droits, mentionnant la durée des versements et le taux journalier
Pensions, retraites, rentes	Avis de versement de pension trimestriel ou des 3 derniers mois précédents la signature du bail. Ou en cas d'ouverture de droits, notifications de l'ouverture des droits des caisses principales et complémentaires
Pensions alimentaires perçues fiscalement déclarées	Attestation sur l'honneur de versement d'une pension alimentaire mentionnant l'état civil des personnes concernées, le montant et la durée de la pension ainsi que l'engagement de déclarer fiscalement cette dernière Et tout justificatif de versement (avis d'imposition N-1, extrait compte bancaire, copie des chèques, …)
Rentes viagères à titre onéreux	Copie de l'acte juridique avec le montant de la rente Avis d'imposition N-1 si dispo ou N-2
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers	Justificatif bancaire ou Avis d'imposition N-1
Revenus fonciers	Avis d'imposition N-1 Tout justificatif de versement (Copie du bail et 3 derniers mois de quittancement, extrait de compte bancaire, …)
<u>Allocations familiales :</u> • Liées à l'enfant • Complément familial • Allocation forfaitaire enfant + 20 ans	Attestation CAF ou MSA
<u>Prestations familiales :</u> • Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (allocation de base et compléments de libre choix d'activité) • Allocation de soutien familial	Attestation CAF ou MSA
Minima sociaux :	
Allocation veuvage	Relevé CNAV ou caisse de retraite du dernier régime d'affiliation de l'Assuré décédé
Allocation adulte handicapé (AAH)	Attestation CAF ou MSA

Prestation de compensation	Notification d'attribution
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)	Relevé CNAV ou caisse de retraite du régime d'affiliation de l'Assuré
Revenu de Solidarité Active (RSA)	Attestation CAF ou MSA
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Relevé ou notification Pôle Emploi
Allocation Temporaire d'Attente (ATA)	Relevé ou notification Pôle Emploi
Allocation équivalent retraite (AER)	Relevé ou notification Pôle Emploi
Revenu de solidarité (RSO)1	Attestation CAF ou MSA
Bourse d'État (étudiant) et autres bourses régulières d'État français	Avis d'octroi des bourses de l'État français
Revenus des professions non salariées	Extrait de Kbis datant de moins de 3 mois Et montant du bénéfice net figurant au compte de résultat annuel ou à défaut dans le bilan intermédiaire pour les sociétés créées dans l'année de la signature du bail
Aides personnelles au logement : APL, ALS, ALF	Attestation de simulation établie par la CAF ou MSA ou simulation établie par le locataire sous réserve de justifier des éléments constitutifs de la simulation (ressources, situation familiale,…)
Situation de double résidence au motif professionnel	Pour les locataires en double résidence, rien ne s'oppose à une souscription de GRL pour chaque logement. Les charges de Loyer retenues comprennent les charges au titre des deux résidences (Loyer ou charges d'accession). Justificatifs des Ressources (mentionnés ci-dessus) Et copie contrat de travail ou promesse d'embauche Et 3 dernières quittances de Loyer en cas de logement principal locatif Ou justificatifs des charges d'emprunt le cas échéant si locataire en accession (3 dernières mensualités)
Ressources des locataires frontaliers et précédemment expatriées	Justificatifs des Ressources (mentionnés ci-dessus) Et déclaration de revenus N-1 ou attestation sur l'honneur attestant des revenus fiscalement déclarés en France
Déductions :	**Justificatifs**
Pensions alimentaires versées fiscalement déclarées	Attestation sur l'honneur de versement d'une pension alimentaire mentionnant l'état civil des personnes concernées, le montant et la durée de la pension ainsi que l'engagement de déclarer fiscalement cette dernière Et tout justificatif de versement (avis d'imposition N-1, extrait compte bancaire, copie des chèques, …)

[1] Le RMI et l'API sont maintenus dans les DOM. Le RSO est une allocation spécifique aux DOM.

LISTE DES STATUTS CONSTITUANT LES CATEGORIES PRECAIRES

En fonction des contrats de travail :

Les autres contrats de travail que le CDI confirmé sont considérés comme précaires

- CDI en période d'essai
- CDD
- contrat temporaire ou d'intérim
- contrat saisonnier
- contrat de mission
- contrat d'intermittence
- contrat d'apprentissage
- les contrats aidés :
  - contrat initiative emploi (CIE),
  - contrat emploi consolidé (CEC),
  - contrat emploi jeunes (CEJ), contrat jeune en entreprise
  - contrat de professionnalisation,
  - contrat d'avenir,
  - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE),
  - contrat insertion revenu minimum d'activité
  - CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale)
- stagiaire formation professionnelle rémunérée
- profession non salariée ayant débuté leur activité dans l'année de la souscription et n'étant pas en mesure de produire de bilan annuel
- demandeurs d'emploi indemnisés :
  - Allocation de retour à l'emploi (ARE)
  - Allocation de pré retraite de licenciement (AFSNE)
  - Allocation de préretraite progressive
  - Cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS)

En fonction de la nature des Ressources :

Les revenus de solidarité classent leurs bénéficiaires comme précaires

Minima sociaux :

- Allocation veuvage
- Allocation temporaire d'attente (ATA)
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- Allocation adulte handicapé (AAH)
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)/ minimum vieillesse
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Revenu Minimum d'Insertion (RMI)
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Allocation équivalent retraite (AER)
- Revenu de solidarité (RSO)

En fonction de l'absence d'activité rémunérée :

- Etudiants non boursiers
- Jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans non indemnisés

Les justificatifs adaptés

Les situations qualifiées de précaires, sont évaluées à partir des justificatifs de Ressources transmis et déterminés ci-dessus. Aucune pièce supplémentaire n'est nécessaire pour analyser les dossiers des locataires.